



Dossier médical électronique

Un dossier unique pour
des soins optimaux



Qu'est-ce qu'un dossier médical électronique?

Le dossier médical électronique (DME) est la version numérique d'un dossier papier qui contient tous vos antécédents médicaux. Ces renseignements médicaux personnels permettent d'améliorer la qualité des soins de santé. Les fournisseurs de soins de santé autorisés ont un accès rapide et sécuritaire à votre dossier partout où l'on offre des soins aux TNO.

Voici quelques exemples de renseignements auxquels ils ont accès :

- résultats d'analyses de sang;
- lettres de spécialistes;
- images diagnostiques (rayons X);
- médicaments prescrits.



Les DME permettent aux fournisseurs de soins de santé autorisés d'avoir un accès rapide et sécuritaire aux renseignements médicaux personnels d'un client.

Vos renseignements médicaux personnels se trouvent dans un dossier électronique sur un ordinateur plutôt que dans un dossier en carton dans un classeur. Les fournisseurs de soins de santé pourront y ajouter des notes directement sans papier ni crayon.





Les fournisseurs de soins de santé du centre de santé de votre collectivité pourront consulter les notes de spécialistes dans votre dossier.





Quels sont les avantages d'un DME?

L'ordinateur permet un accès plus rapide à vos renseignements. Si vous souffrez d'une longue maladie comme le diabète ou le cancer, le DME permet de connaître votre état de santé des derniers mois ou des dernières années. Le DME sera également utile si vous consultez plusieurs fournisseurs de soins de santé. Par exemple, si vous devez vous rendre à Yellowknife pour voir un spécialiste, les fournisseurs de soins de santé du centre de santé de votre collectivité pourront consulter les notes des spécialistes dans votre DME.

Si vous souhaitez voir à quoi ressemble votre DME, demandez-le à votre fournisseur de soins de santé. Si vous avez des questions, n'hésitez pas à les lui poser.





Protection de la confidentialité

Grâce à des politiques et à un contrôle stricts, seuls les fournisseurs de soins de santé autorisés peuvent accéder à votre DME. Vos renseignements médicaux demeurent confidentiels. Certains fournisseurs de soins de santé n'auront accès qu'aux renseignements généraux (comme votre adresse, votre numéro de carte d'assurance-maladie, votre date de naissance, etc.) et d'autres, comme les médecins et certains infirmiers, auront accès à tout votre dossier clinique.

Vos renseignements médicaux demeurent confidentiels.

Les fournisseurs de soins de santé aux TNO doivent suivre une formation sur la protection des renseignements médicaux personnels pour s'assurer qu'ils sont conscients de leurs responsabilités.





Protection de vos renseignements médicaux personnels

Les fournisseurs de soins de santé aux TNO doivent suivre une formation sur la protection des renseignements médicaux personnels pour s'assurer qu'ils sont conscients de leurs responsabilités.

Comme par le passé, nous :

- nous assurerons que les renseignements de votre dossier sont exacts;
- garderons votre dossier confidentiel;
- recueillerons uniquement les renseignements nécessaires;
- vous permettrons de consulter votre dossier et nous vous en donnerons une copie sur demande;
- communiquerons vos renseignements médicaux aux fournisseurs de soins qui vous donnent des soins;
- respecterons l'éthique professionnelle, les lois et les politiques.



Si vous avez des questions ou des préoccupations, nous pouvons vous aider!

Si vous avez des questions sur la façon dont nous gérons les dossiers, posez-les à votre fournisseur de soins de santé. Pour de plus amples renseignements, visitez le site Web du ministère de la Santé et des Services sociaux à l'adresse **www.hss.gov.nt.ca/fr**

